FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT	:	GERONOL FF/4-E
Utilisation	:	Tensio-actifs pour applications diverses.
FOURNISSEUR	:	Fabricant:
Nom	:	RHODIA ITALIA S.p. A.
Adresse	:	Via Milano, 78/80 20021 OSPIATE DI BOLLATE MILANO ITALY
Téléphone	:	(+39) 02 38 33 41
Télécopie	:	(+39) 02 38 33 43 01
Courriel	:	Information.FDS@eu.rhodia.com
APPEL D'URGENCE	**:**	**Multi Lingual Emergency Number (24/7)** **Europe / America / Africa: +44 1235 239 670 (UK)** **Asia Pacific: +65 3158 1074 (Singapore)** **Middle East & Africa (speaking Arabic): +44 1235 239 671 (UK)** **China: + 86 10 5100 3039 (Beijing)**

2 Identification des dangers

CLASSIFICATION

Effets néfastes sur la santé

	:	Irritant pour la peau. Sévèrement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
Effets sur l'environnement	:	Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers physiques et chimiques		
- Incendie ou explosion	:	Combustible. Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs. **[*]** Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs au-dessus de 60°C. Par combustion, libère des gaz toxiques. **[*]**
- Autres dangers	:	Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").
Risques spécifiques	:	Selon les critères CE, cette préparation est classée comme : - IRRITANT.

ETIQUETAGE

- Identification du produit dangereux	:	Contient: Dodécylbenzène sulfonate de calcium, linéaire
- Symboles et indications de danger	:	**- IRRITANT (Xi)**
- Phrases R	:	R 38: Irritant pour la peau. R 41: Risques de lésions oculaires graves.
- Phrases S	:	S 24 : Eviter le contact avec la peau. S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 39: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

3 Composition / informations sur les composants

>> PREPARATION

Nature chimique	:	Produit à base de: Dodécylbenzène sulfonate de calcium, linéaire Polyarylphénol éthoxylé Contient: 2-Ethyl Hexanol
Composants contribuant aux dangers	:	Dodécylbenzène sulfonate de calcium, linéaire (CAS : 26264-06-2) : > 25 % N° CE : 247-557-8 - Autoclassification : Xi; R38-41 2-Ethyl Hexanol (CAS : 104-76-7) : > 25 % N° CE : 203-234-3 - Autoclassification : Xi; R36/38
Composants présentant un danger	:	Polyarylphénol éthoxylé (CAS : 99734-09-5) : < 25 % - Autoclassification : R52/53 1,4- Dioxane (impureté) (CAS : 123-91-1) : < 0,0025 % - Classification CE: F; R11-19 - Carc. Cat. 3; R40 - Xi; R36/37 - R66 N° CE : 204-661-8 (28 R)§
>>Données complémentaires	:	Extrait sec: env. 65 %. § : (R) : Révision de l'entrée dans l'Adaptation au Progrès Technique de l'annexe I de la Directive 67/548/CEE indiquée.

4 Premiers secours

Inhalation	:	Non spécifiquement concerné.
Contact avec la peau	:	Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins). En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin. Montrer cette fiche au médecin.

Contact avec les yeux	:	Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement et obligatoirement un médecin, même en l'absence de symptôme. Montrer cette fiche au médecin.
Ingestion	:	Rincer la bouche à l'eau. Ne JAMAIS tenter de faire vomir.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction		
- Appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)
- Déconseillés	:	Jet d'eau baton.
Dangers spécifiques	:	Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion: Dégagement de gaz inflammables qui augmentent les dangers d'incendie / d'explosion. Sous l'action de la chaleur, possible montée en pression des récipients ou réservoirs hermétiquement fermés. Lors de la combustion: Dégagement de gaz toxiques. **[*]**
Méthodes particulières d'intervention	:	Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur. Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement. **[*]**
Protection des intervenants	:	Appareil de protection respiratoire isolant autonome. Bottes, gants et lunettes. **[*]**

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne PAS laisser ce produit se répandre dans l'environnement. PAS de flammes, PAS d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Equipement individuel: - gants appropriés. - lunettes de protection. - vêtements de protection appropriés. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. **[*]**
Méthodes de nettoyage		

- Récupération	:	Recueillir le produit sur matériaux poreux. Ramasser mécaniquement le produit par balayage. Recueillir le produit répandu dans un récipient de secours: - convenablement étiqueté. Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.
- Nettoyage/décontamination	:	Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
- Elimination	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Autres informations	:	Attention, ce produit peut rendre le sol glissant **[*]**

7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

Mesures techniques	:	Ventilation, équipements électriques et éclairage antidéflagrants. Au-dessus de 60°C : Captation des vapeurs à leur point d'émission. **[*]**
Précautions à prendre	:	Eviter la formation ou la diffusion de brouillards dans l'atmosphère.
Conseils d'utilisation	:	Respecter les conditions d'emploi. Assurer une ventilation adaptée. Ne PAS manipuler dans un espace confiné.

STOCKAGE

Mesures techniques	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Hauteur limite de gerbage recommandée : 4 palettes **[*]**
Conditions de stockage		
- Recommandées	:	Stable dans les conditions normales de stockage. Stocker: - dans un endroit frais et bien ventilé - à l'écart de toute source d'ignition. - à l'écart de toute source de chaleur. **[*]**
Matières incompatibles	:	Matières oxydantes.
Conditions d'emballage	:	- Fûts acier.
Matériaux d'emballage		
- Recommandés	:	Aciers revêtus.
- Contre-indiqués	:	Acier ordinaire.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique	:	Renouveler fréquemment l'air au poste de travail (> 10 fois/heure).
Paramètres de contrôle		
Valeurs limites d'exposition (santé humaine)		
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (France)	:	1,4- Dioxane : VME: 35 mg/m3 (10 ppm) VLE: 140 mg/m3 (40 ppm)
- Valeurs limites pour exposition (Belgique)	:	1,4-Dioxane : 25 ppm / 91 mg/m3 (VL) Obs. : Absorption de peau (D)
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (U.S.A. / A.C.G.I.H.)	:	1,4- Dioxane : TLV (TWA) : 20 ppm Risque d'absorption percutanée. **[*]**
Equipements de protection individuelle		
- Protection respiratoire	:	Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition. Si l'exposition est susceptible de dépasser la limite d'exposition professionnelle : Appareil de protection respiratoire filtrant anti-gaz à cartouche spécifique. **[*]**
- Protection des mains	:	Gants de protection en néoprène. Epaisseur : 1,8 mm Temps de passage : > 480 minutes Classe de protection : 6 Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques (selon norme EN 374-1) Contacter un fournisseur qualifiant ses gants selon la norme EN 374-1. **[*]**
- Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité + écran facial.
- Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection.
- Critères de choix	:	L'équipement de protection doit être choisi selon des normes CEN courantes et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Les Equipements de Protection Individuelle doivent être définis après une évaluation des risques au poste de travail. **[*]**
Moyens collectifs d'urgence	:	Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène	:	Ne PAS boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. **[*]**
Autres informations	:	L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et réglements locaux. **[*]**

9 Propriétés physiques et chimiques

ASPECT		
- Etat physique	:	Liquide.
- Forme	:	visqueux.
- Couleur	:	ambré.
Odeur	:	caractéristique.
pH	:	5 - 7 (Solution aqueuse à 5 g/100ml).
Températures caractéristiques		
- Point d'écoulement	:	< 0°C
- Ebullition	:	env. 180°C.
Caractéristiques d'inflammabilité		
- Point d'éclair	:	> 61°C (Coupe fermée).
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité) **[*]**
Caractéristiques d'explosivité		
- Inférieure	:	2-éthyl hexanol: 1% (Volume).
- Supérieure	:	2-éthyl hexanol: 8,5% (Volume).
Masse volumique	:	env. 1010 kg/m3 à 20°C.
Solubilité		
- dans l'eau	:	Dispersable.
- dans les solvants organiques	:	Soluble dans: - solvants organiques polaires. - hydrocarbures aromatiques.

10 Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
Réactions dangereuses		
- Matières à éviter	:	- oxydants puissants.
- Produits de décomposition dangereux	:	A température relativement élevée, libère : des gaz inflammables qu peuvent créer des dangers d'incendie ou d'explosion Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: (Oxydes de carbone - CO + CO2). (Oxydes de soufre). **[*]**

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

: D'après les données sur les composants à considérer comme : Non classé nocif en cas d'ingestion
(Rapports non publiés)

Effets locaux

: D'après les données sur les composants à considérer comme : Irritant pour la peau.
(calcul par la méthode conventionnelle) (Rapports non publiés)
D'après les données sur les composants à considérer comme : Sévèrement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
(calcul par la méthode conventionnelle) (Rapports non publiés)

Sensibilisation : Pas de données disponibles.

Effets spécifiques

- Mutagénèse : D'après les données sur les composants Test de Ames (évaluation interne) (Données bibliographiques). : Le produit est considéré comme non génotoxique

12 Informations écologiques

MOBILITE

Compartiment cible du produit : Compartiment cible ultime du produit: EAU et SOL.
Données disponibles sur certains composants uniquement
(Rapports internes non publiés)

BIODEGRADABILITE

- Biodégradabilité aérobie ultime : Dodécylbenzène sulfonate de calcium, linéaire; A considérer comme : Facilement biodégradable.
(Données bibliographiques).
2-Ethyl Hexanol: Selon méthode 301C OCDE : 89 % de biodégradation après 28 jours. A considérer comme : Facilement biodégradable.
(Données bibliographiques).
Polyarylphénol éthoxylé; Par analogie A considérer comme : Non biodégradable.
(Rapports internes non publiés)

BIOACCUMULATION

Coefficient de partage n-Octanol/eau	:	Dodécylbenzène sulfonate de calcium, linéaire; A considérer comme : Non potentiellement bioaccumulable. (Données bibliographiques). 2-Ethyl Hexanol: Potentiellement bioaccumulable. (Données bibliographiques). Polyarylphénol éthoxylé: Non applicable
ECOTOXICITE		
Effets sur les organismes aquatiques	:	Dodécylbenzène sulfonate de calcium, linéaire; Par analogie A considérer comme : Toxique pour les organismes aquatiques. (Données bibliographiques). 2-Ethyl Hexanol: Nocif pour les organismes aquatiques testés. (Rapports non publiés) Polyarylphénol éthoxylé; Par analogie A considérer comme : Nocif pour les organismes aquatiques testés. (Rapports internes non publiés)
Informations complémentaires	:	N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE. (calcul par la méthode conventionnelle)

13 Considérations relatives à l'élimination

RESIDUS DU PRODUIT		
Interdictions	:	Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.
Destruction/Elimination	:	Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
EMBALLAGES SOUILLES		
Interdictions	:	Interdiction de mise en décharge. **[*]**
Décontamination/nettoyage	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur. **[*]**
Destruction/élimination	:	Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.
Information complémentaire sur l'élimination du produit		Déchets dangereux: OUI Code CED:16 05 08 **[*]**
REMARQUE	:	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14 Informations relatives au transport

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES		
Voies terrestres		
- Rail/route (RID/ADR)	:	NON réglementé.

Voie maritime (OMI/IMDG)	:	NON réglementé. Polluant marin: NON.
Voie aérienne (OACI/IATA)	:	NON réglementé.
REMARQUE	:	Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15 Informations réglementaires

Réglementations CE	:	Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (Auto-classification): **CONCERNE**
NOTE	:	Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

16 Autres informations

Phrases R du § 2 & 3	:	R 11 : Facilement inflammable. R 19 : Peut former des peroxydes explosifs. R 36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 38: Irritant pour la peau. R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R 41: Risques de lésions oculaires graves. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
* Mise à jour	:	Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par un astérisque (*).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.